

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Réunion ordinaire du 25 MARS 2025

Nombre de Conseillers : 12

Présents : 10

Quorum atteint (7)

Pouvoirs : 2

Votants : 12

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-cinq du mois de mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Claude LAURANTIN, Maire de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux

Date de la convocation : 19 mars 2025

Etaient présents :

Jean-Claude LAURANTIN, Fabrice DURAND, Jean-Louis RIDOUARD, Christophe POTET, Annie LAURENTIN, Joël NERBUSSON, M. Adrien MILLET, Sabrina LAURENTIN, M. Christian PRUNIER et Sophie RIVALLEAU

Excusés :

- ✓ ADAMO Fabrice a donné pouvoir à POTET Christophe
- ✓ NIKSARLIAN Alexandre a donné pouvoir à LAURANTIN Jean-Claude

Annie LAURENTIN a été nommée secrétaire de séance.

=====

**RESSOURCES HUMAINES**

**Convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique**

La convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation des logiciels « gestion financière, paie, répertoire électoral... » du Centre de Gestion 79 est arrivée à échéance au 31 décembre 2024. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ▶ De signer, avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux Sèvres, la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique pour la période 2025-2027 ci-annexée,
- ▶ D'approuver les conditions financières et les tarifs proposés,
- ▶ D'autoriser M. Le Maire à signer la convention dont un exemplaire est joint à la présente délibération

Fait à Assais-Les-Jumeaux, le 26 mars 2025

Et ont signé Le Maire et Le Secrétaire

Le Secrétaire de Séance,  
Annie LAURENTIN



Le Maire,  
Jean-Claude LAURANTIN



AR-Préfecture

079-217900166-20250326-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 26-03-2025

Publication le : 26-03-2025